

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 28 MARS 2025
À 18 h 30

Affiché, le 21 mars 2025.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Vote des taxes 2025
- ↪ Vote du budget primitif 2025
- ↪ Projets défense incendie pour l'année 2025 et demande subvention
- ↪ Contribution exceptionnelle sur une facturation d'eau
- ↪ Création d'un poste service technique
- ↪ Désignation d'un correspondant incendie et secours
- ↪ Désignation des représentants au Comité de Jumelage
- ↪ Informations diverses

Le Maire,
Hélène HARBONNIER



Hélène Harbonnier